

APPEL à CANDIDATURES EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE auprès des **associations** étudiantes

CFVU

15 mai 2025

amu
Aix Marseille Université



CREE DES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES SUR CHAQUE CAMPUS
ET CONFIE LEUR GESTION

à des associations étudiantes d'Aix-Marseille Université
qui s'engagent à respecter une démarche éthique à toutes les étapes du processus :

- ✓ accès aux étudiants, inscrits en formation initiale et continue,
- ✓ modalités d'approvisionnement,
- ✓ conditions de distribution ou de vente,
- ✓ processus éco-responsable,
- ✓ conditions d'hygiène et sanitaires,
- ✓ production de bilans et rapports d'activité

OBJET de l'APPEL à CANDIDATURES

Gestion de distributions ou ventes à prix réduits

Campus Aix-en-Provence LE CUBE



Campus Marseille Luminy L'HEXAGONE



Campus Marseille Centre – Container St Charles



Produits alimentaires

Produits d'hygiène (corporelle et d'entretien)

Petite papeterie

Campus Marseille Etoile St Jérôme -IUT



Campus Marseille Timone Faculté de Pharmacie



OBJET de l'APPEL à CANDIDATURES

Volet nutritionnel et social

*fruits et légumes

*légumes secs
(lentilles, haricots,
pois chiches)

*matières grasses et
condiments

*œufs
*produits
laitiers type lait
UHT ou lait en
poudre

* féculents, céréales

Alimentation sûre, tracée, diversifiée, de bonne qualité

Participation à la bonne santé des étudiants



Lieu de renforcement du lien social

*ateliers culinaires,
comment faire son
budget

* moments de
convivialité et d'échanges



OBJET de l'APPEL à CANDIDATURES

Mise à disposition par amU

Moyens logistiques (locaux, lieux de stockage)

Soutien administratif et logistique
par les services

Subventions aux associations (CVEC)

Critères d'évaluation des projets

Pertinence du projet et de sa mise en œuvre :

- Modalités d'approvisionnement, de distribution/vente, stockage, partage d'espaces communs avec d'autres associations étudiantes
- Modèle proposé

Soutenabilité dont moyens financiers/humains mis à disposition et expériences des associations étudiantes :

- Gestion
- Formation à la gestion des denrées alimentaires (hygiène & sécurité)
- Expériences précédentes en matière d'organisation de distributions alimentaires ou de ventes à prix réduits (critère obligatoire)
- Agréments régionaux ou nationaux exigés en matière de gestion d'épiceries sociales et solidaires

Quelques principes gouvernant les ESS

- Fourniture du calendrier annuel d'ouverture des épiceries dès la remise des candidatures par les associations étudiantes (jours et horaires précisés) et communiqué à l'ensemble des usagers
- Possibilité de partenariats entre associations, dont la chef de file doit détenir les habilitations indispensables (régionales ou nationales)
- Possibilité de mutualisation des locaux sur des créneaux différents
- Possibilité de proposer de la distribution alimentaire, ou de la vente à prix réduits
- Possibilité de proposer quelques distributions ponctuelles dans l'année
- Liberté laissée aux associations de proposer un modèle de fonctionnement
- Neutralité des ESS, confidentialité des données, transparence envers les usagers et l'université, démarche éco-responsable

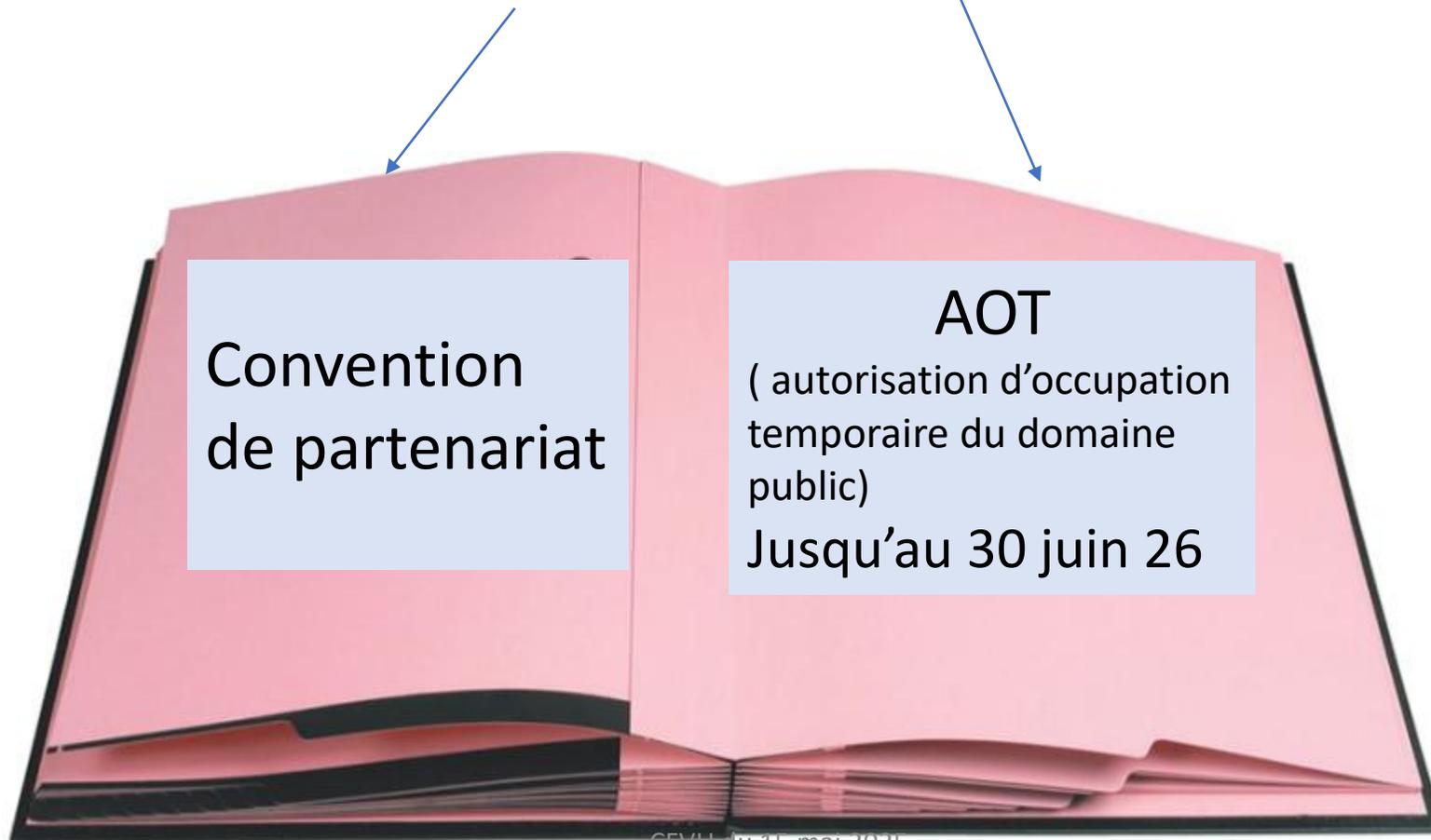
COMPOSITION

DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'AOT*

- Vice-Président Responsabilité Sociétale d'Établissement
- Vice-Président délégué à la Vie Étudiante
- Directrice générale des services adjointe (pôle Formation et Internalisation)
- Directrice de la Direction de la Vie Étudiante et de Campus
- Délégué Général Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône

AOT* = Autorisation d'Occupation Temporaire (d'un espace public)

signe avec chaque association étudiante retenue



Calendrier des étapes

- Envoi de l'appel à candidatures aux associations étudiantes par la DVEC le **19 mai 2025** (sous réserve du vote en CFVU).
- Réception des candidatures et modèles le **15 juin 2025**
- Réunion de la commission d'attribution **entre le 23 et le 27 juin 2025**
- Notification des réponses aux associations étudiantes **au plus tard le 2 juillet 2025**
- Signatures des conventions de partenariat et d'AOT **au plus tard le 18 juillet 2025**
- Ouverture des épiceries sociales et solidaires **à compter du 8 septembre 2025** (à l'exception de celle prévue sur St Charles, en fonction des dates de livraison et d'aménagement du container)

Nous vous remercions
pour votre attention



amU
Aix Marseille Université